

19 mai 2022

Le mot du jeudi en PDF , [C'EST ICI !](#)

La certification en anglais obligatoire en L3 !

C'est NON



Le ministère de l'enseignement supérieur a publié pendant le premier confinement de 2020, un arrêté imposant la passation obligatoire d'une certification privée en anglais en L3. Cette obligation prend effet maintenant !

Concrètement, un·e étudiant·e ne peut plus valider sa licence sans fournir une attestation d'inscription à un test d'anglais administré par un organisme externe et « reconnu au niveau international et par le monde socio-économique ».

Il s'agit en résumé de remplacer des examens universitaires par des tests privés et payants ! La plupart des enseignants sont vent debout contre cette obligation mais comme elle s'applique aux étudiants, ce boycott a peu d'effet.

Enfin, pour faire des économies, les universités ont tendance à choisir des entreprises sans aucune compétence ni expertise et à proposer aux étudiants des tests en ligne qui mettent en danger leur vie privée (surveillance par webcam, etc.) !

Cette situation est totalement inacceptable pour de multiples raisons:

- La subordination de la validation d'un diplôme national à la décision d'une ou plusieurs entreprises privées
- La confusion entre la validation scientifique des connaissances académiques par l'université et la certification commerciale délivrée par des entreprises sans aucune expertise et basée sur des tests sans aucune valeur
- Un transfert massif d'argent des universités sous-financées vers des entreprises sans aucune légitimité ni plus-value, tandis que certains enseignements ne peuvent être assurés faute d'un nombre suffisant d'enseignants
- La démonétisation du travail des enseignant·es de l'université, dont on remet en cause l'expertise
- L'obligation de l'inscription à un test commercial sans qu'aucun résultat minimal ne soit exigé
- Le choix de ne reconnaître que l'anglais et aucune autre langue étrangère, ce qui en dit long sur le tropisme idéologique de nos dirigeant·es, leur mépris pour le multiculturalisme et pour les étudiant·es spécialistes de langues et civilisations étrangères puisque les étudiant·es spécialistes de langues doivent également s'inscrire à cette "certification".

17 mai, journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies

motion prononcée au Congrès de SUD éducation



Le 17 mai, c'était la journée de lutte contre les LGBTIphobies !

Tout comme le reste de la société, les discriminations anti-LGBTI+ gangrènent l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Les personnels subissent l'oppression hétérosexiste et les discriminations. Ce sont toutefois les élèves et les étudiant-es qui sont agressé-es en premier lieu (85% des

agressions, d'après le rapport SOS homophobie 2021). Les jeunes LGBTI+ subissent de nombreuses violences au quotidien : injures, harcèlements, mépris, outings. Ces violences proviennent souvent de leurs pairs mais sont aussi le fait de membres de la communauté éducative : plus d'une agression sur 3 est le fait des adultes (d'après le rapport SOS homophobie 2021). On ne peut dès lors que regretter le manque de formations à ce sujet.

L'actualité de ces deux dernières années nous montre pourtant que ces discriminations peuvent entraîner la mort : avec les suicides de Doona (étudiante trans à Montpellier, septembre 2020), d'Avril (lycéenne trans à Lille, décembre 2020) ou encore de Dinah (lycéenne lesbienne et dite "racisée" à Mulhouse, octobre 2021). Les jeunes victimes d'homophobie et de transphobie sont 2 à 7 fois plus touché-es par le suicide que les autres jeunes. Face à ces drames, le gouvernement réagit peu, voire passe sous silence les causes des suicides.

En avril 2022, le président Emmanuel Macron prend position contre le fait d'aborder les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre à l'école primaire et met en cause la légitimité de le faire au collège. Le ministre de l'Éducation Nationale, quant à lui, accuse les personnes qui se battent contre les discriminations racistes, sexistes et LGBTI+phobes de faire de la propagande.

SUD Éducation s'engage pour lutter contre les discriminations, anti-LGBTI+ et hétérosexistes, au travers de la formation des personnels. De nombreux tracts sur ces discriminations sont produits et distribués auprès des personnels. SUD Éducation élabore des brochures sur l'accueil des élèves et des étudiant-es LGBTI+ et la défense des droits des personnels LGBTI+. Nous proposons localement et fédéralement des stages de formation syndicale sur les LGBTI+phobies et des stages antisexistes où ces notions sont abordées. Nous continuons de porter au sein de l'Éducation Nationale nos revendications sur ces sujets (ré-intégration du concept de genre, effectivité des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective avec prise en compte de toutes les orientations sexuelles et identités de genre, respect du prénom et du pronom d'usage pour les élèves et les personnels trans, formation initiale et continue pour les personnels, ...). L'administration a pour obligation de soutenir, d'aider et de défendre tous les membres de la communauté éducative qui, du fait de leur identité de genre et/ou orientation sexuelle subiraient diverses formes de brimades, de harcèlement ou de discriminations, (élèves, administration, collègues, parents). Pour SUD Éducation, l'administration doit accompagner ces membres dans leurs démarches, y compris dans le cadre d'un changement de

genre et/ou d'identité, en veillant à leur assurer un environnement sécurisé pour qu'ils puissent effectuer leur parcours sans être mis en danger dans leur milieu éducatif et professionnel.

C'est dans cette dynamique que notre organisation syndicale doit continuer de se construire de manière inclusive et ouverte aux personnes LGBTI+. Nous devons réfléchir en profondeur à la prise en compte dans notre militantisme de toutes les problématiques LGBTI+, afin d'élaborer ensemble des revendications à la hauteur des enjeux.

Notre syndicat doit poursuivre ses actions de lutte pour la transformation sociale et pour les droits des travailleur·euses. La revendication et l'obtention de nouveaux droits, la déconstruction des stéréotypes de genre pour gagner une égalité totale et abolir les discriminations doivent continuer à être un objectif pour la fédération SUD Éducation.

Correction numérique :

dégradation des conditions de travail et surveillance managériale !



Alors que la correction des épreuves de spécialités va débuter : les enseignant·es vont devoir corriger dans des conditions dégradées :

- Ils et elles devront assurer leurs cours, n'ayant obtenu que 4 demi-journées de décharge (auparavant les délais de correction s'étaient étalés sur plus d'une semaine).
- La correction sur ordinateur a des effets néfastes sur leur santé (fatigue oculaire, migraines, mauvaise qualité du sommeil).
- S'ajoute la perte de la maîtrise de notre travail puisqu'il devient impossible d'écrire sur les copies, de les classer, de les corriger partiellement, etc.

Le choix du numérique par le Ministère s'explique par une logique managériale de surveillance et de contrôle de la productivité des professeur·es : le logiciel permet de recueillir des données sur l'avancement de leur correction. Lors de la session 2021, les collègues de français et de philosophie, ont pu se voir demander de revoir leur notation ou d'augmenter la cadence par les coordinateurs et coordinatrices qui surveillent l'avancement des corrections via le logiciel. De même, la numérisation des copies rend possible la réorganisation permanente du travail de correction : certain·es ont ainsi subi des redistributions de lots de copies moins de 3 jours avant la date butoir.

A la surveillance et au contrôle du travail de correction, s'ajoute la volonté de recueillir des données statistiques sur le travail des candidat·es, comme l'a indiqué la Rectrice aux professeur·es de philosophie en 2021. Elle a ainsi expliqué que la numérisation était une chance pour permettre l'analyse du contenu des copies des candidat·es, afin de récupérer des « big datas ». On peut s'interroger sur la destinée de ces données, et qui en tirera profit.

Pour nous contacter:

par mail contact@sudeducation49.org

par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin
« maître Je(u)di », co-bureaucrates du [jeudi](#)
Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application
<http://desabonnement.ac-nantes.fr>
ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité,
copiez-le dans votre navigateur